

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

le 9 décembre 2015

TAXIS ILLÉGAUX

HAWKESBURY, ONTARIO - Le comité des services de Gouvernement général a discuté à sa dernière réunion de la situation qui existe sur le territoire de la ville de Hawkesbury qui touche l'industrie du taxi.

Dans le but d'assurer la sécurité de ses concitoyennes et concitoyens et l'uniformité de l'industrie, la ville de Hawkesbury réglemente les taxis sur son territoire depuis des décennies.

« Le but de ce règlement est d'assurer que les utilisateurs des taxis sont en sécurité et payent un montant juste pour leur course. Nous exigeons des preuves d'assurance, les véhicules doivent être inspectés de façon régulière, un taximètre doit être installé et les chauffeurs de taxis doivent détenir un permis et nous vérifions leurs antécédents criminels avant de l'émettre » relate le président du comité Michel Thibodeau.

Par contre, il semble que certaines personnes offrent leurs services de transport contre une compensation, venant totalement à l'encontre du règlement sur les taxis N° 37-2004.

« Il est dommage que nos concitoyennes et concitoyens ont recours à des gens qui s'improvisent comme taxis sans connaître à qui ils font affaires et sans savoir dans quel état sont ces véhicules et s'ils ont une assurance en cas d'accident » poursuit-il.

Des actions légales seront entamées et des amendes sévères émises à quiconque est trouvé coupable de ne pas respecter le règlement municipal sur les taxis.

- 30 -

Personne ressource: Christine Groulx, greffière
613-632-0106, poste/ext. 2226